



## Remboursement abonnement

Par **Ambry1978**, le **04/09/2020** à **11:39**

Bonjour

J etais inscrite a des cours de piscine ainsi que ma fille

Du au confinement , la piscine a ete fermé depuis le 12 mars

Juillet , j appelle pour demander à etre rembourser

La dame me repond qu il faut attendre la reunion le directeur donnera les directives

Ensuite je reçois un mail disant que la piscine va ouvrir et qu il faut s inscrire a tel date

Je les appelle

La dame me reponde que le remboursement sera deduit sur le renouvellement de l inscription

Je lui répond que je ne souhaite pas renouveler l abonnement

Me dit que je dois envoyer un mail

C est ce que je fais

J attend

Je rappelle

Me dit que je dois ecrire au directeur un courrier

C est ce que je fais

J attend

Et la septembre

J envoie un mail en expliquant bien les demarche que j ai faites

Toujours pas de reponse

Je ne sais plus quoi faire

Comment procéder pour les obliger à me rembourser ?

Merci

Par **Visiteur**, le **04/09/2020** à **14:25**

Bonjour

Tant qu'aucun décret, aucune directive ne leur impose, les salles ou piscine n'ont pas obligation de remboursement, mais un avoir est généralement attribué, ou le report de l'abonnement pour une durée équivalente à celle de la fermeture liée à la Covid.

Par **Ambry1978**, le **04/09/2020** à **15:24**

Bonjour

Merci de m avoir répondu

Mais la dame me dit bien que pour etre rembourser il faut en faire la demande par mail puis par courrier

Donc je comprend pas

Par **P.M.**, le **04/09/2020** à **15:30**

Bonjour,

Personnellement je pense que puisque l'abonnement n'a pas pu se dérouler normalement s'il y a eu un paiement ou des prélèvements en trop, il devrait y avoir remboursement puisque, à ma connaissance, aucune ordonnance ou décret ne permet le report ou l'émission d'un avoir si non plus les conditions générles ne prévoient autre chose...